



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE
Direction Départementale
des Territoires
Service Eau et Biodiversité

Déclaration de destruction à tir de ragondin / rat musqué entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022

(formulaire de déclaration qui ne fera l'objet d'aucun retour – à transmettre à la DDT – penser à conserver une copie avant envoi)

(écrire lisiblement – toute demande incomplète ou illisible ne sera pas instruite)

Références réglementaires : art. L 425-2, R 427-6, R 427-8, R 427-13 à R 427-18 et R 427-25 du code de l'environnement, arrêté ministériel du 02 septembre 2016

Je soussigné (nom – prénom en lettres capitales) :

Demeurant :

Localité / Code Postal :

Téléphone / Fax :

Courriel :

.....

.....

.....

.....

Cadre adresse - écrire lisiblement en majuscules

Agissant en qualité de :

Détenteur du droit de destruction : (merci de préciser) : Propriétaire Fermier ou possesseur

Délégué du propriétaire, du fermier ou possesseur : (merci de préciser) :

Chasseur titulaire du permis de chasser n°

Président de la Société de Chasse Privée de :

Président de l'ACCA de :

Déclare procéder ou faire procéder aux opérations de destruction par tir :

ESPECES (Cocher la ou les cases correspondantes)	COMMUNE :		dont réserve(s) de chasse
	LIEU(X)-DIT(S) / PARCELLES	TYPES DE MILIEUX A PROTEGER (mares, étangs, bords de cours d'eau, marais, digues, fossés en eau,...)	
<input type="checkbox"/> Ragondin	<input type="checkbox"/> OUI
<input type="checkbox"/> Rat Musqué	<input type="checkbox"/> NON

Si je ne suis pas le propriétaire, le possesseur ou le fermier des terrains concernés par les tirs, j'atteste avoir reçu la délégation écrite du (des) détenteur(s) du droit de destruction. J'ai bien noté qu'en l'absence de délégation écrite, cette déclaration n'est pas valable.

Je me ferai assister pour ces opérations des tireurs suivants (indiquer noms et prénoms en lettres majuscules, joindre si nécessaire une feuille annexe) :

.....

.....

.....

.....

Conditions de mise en œuvre des tirs:

- respect des règles générales de sécurité de tir (tir interdit à l'intérieur d'un périmètre de 150 m autour des habitations et des lieux de réunions publiques - cf arrêté préfectoral du 2 août 2006 réglementant l'usage des armes à feu) ; fusil transporté déchargé et sous étui jusqu'aux abords immédiats du lieu de destruction
- le bénéficiaire de l'autorisation, ainsi que les tireurs indiqués plus haut, doivent être porteurs d'un permis de chasser validé et d'une assurance chasse
- tir autorisé tous les jours si nécessaire, aux abords immédiats des mares, marais, fossés en eau, cours d'eau et plans d'eau, tir dans l'eau (= sur un animal qui nage) interdit, tir de nuit interdit.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre des tirs spécifiées plus haut. Je prends note que les tirs seront mis en œuvre sous ma responsabilité de détenteur du droit de destruction ou délégataire.

J'atteste avoir informé le maire de ma demande aux fins d'information du public. Je m'engage à communiquer **avant le 30 septembre 2022** le bilan des tirs à la DDT de la Vienne.

Dans le respect des textes réglementaires relatifs au Covid-19 en vigueur ou pouvant être publiés, les tireurs désignés sur le formulaire de demande sont placés sous la responsabilité du bénéficiaire de l'autorisation, notamment en ce qui concerne le respect des gestes barrières et de la distanciation entre chacun

Cachet de la mairie en date du

Fait à.....le.....
Signature

Bilan de destruction à tir à tenir à jour et à retourner avant le 30 septembre 2022 à :

Direction Départementale des Territoires – 20, rue de la Providence – BP 80 523 - 86020 POITIERS Cedex
Courriel : ddt-chasse@vienne.gouv.fr

(écrire lisiblement – un bilan par commune, à retourner, même en l'absence de prélèvements)

Déclarant (nom et prénom en lettres capitales de la personne qui a rempli et signé la déclaration) :

.....

Commune :

2021-2022	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
Ragondin												
Rat musqué												

Bilan global 2021/2022	Nombre total d'individus prélevés	Nombre d'individus prélevés en réserve
<input type="checkbox"/> Ragondin		
<input type="checkbox"/> Rat Musqué		

Observations :

.....
.....
.....

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont sincères.

Bilan définitif dressé le....., à

Signature